

# DEMANDE DE RACCORDEMENT AU RESEAU COLLECTIF D'ASSAINISSEMENT

## Pièces à fournir obligatoirement par le demandeur :

- le présent formulaire (**recto – verso**) **intégralement complété et signé**
- un plan de situation de la parcelle (plan cadastral)
- un plan masse à l'échelle (cotes précises) du projet ou de l'existant, avec schéma de l'installation d'assainissement (fournir l'étude du terrain réalisé pour l'implantation de la maison si elle a été réalisée)
- La note de calcul des eaux pluviales + L'étude de sol indiquant la perméabilité (2 tests méthode Porchet)
- Nota : si l'opération nécessite plusieurs branchements, le demandeur produira autant de dossiers que de branchements

**Le dossier complet** est à adresser au SIANE – 9/13 Av Jean de la Fontaine – 77510 REBAIS, ou, peut être déposé par vos soins directement au SIANE.

Un avis vous sera retourné dans un délai maximum de deux mois, **à compter de la réception par nos services d'un dossier complet**. L'absence de réponse de notre part après un délai de deux mois vaut rejet du dossier.

Une copie de cet avis est à transmettre à l'entreprise pour réalisation de son devis. Les travaux ne pourront commencer qu'après réception d'un avis favorable ou favorable sous réserve de notre part.

**Toute information manquante génèrera un retard dans le traitement du dossier**

Si vous rencontrez une difficulté pour compléter le présent formulaire

appelez le SIANE au 01.64.04.52.45 ou déplacez vous sur rendez vous au 9/13 Av Jean de la Fontaine – 77510 REBAIS

**Communes adhérentes au SIANE**

En compétence A : assainissement collectif

<b>AULNOY</b>	Arrêté Préf DFEAD-3B-2001 n°17 du 02/02/2001
<b>BEAUTHEIL</b>	Arrêté Préf DFEAD-3B-2003 n°24 du 17/02/2003
<b>BELLOT</b>	Arrêté Préf DFEAD-3B-2000 n°53 du 19/04/2000
<b>BETON BAZOCHES</b>	Arrêté Préf DFEAD-3B-2003 n°24 du 17/02/2003
<b>BOISSY LE CHATEL</b>	Arrêté Préf DFEAD-3B-2005 n°13 du 28/02/2005
<b>CHARTRONGES</b>	Arrêté Préf DFEAD-3B-2004 n°58 du 23/06/2004
<b>CHEVRU</b>	Arrêté Préf DFEAD-3B-2004 n°58 du 23/06/2004
<b>CHOISY EN BRIE</b>	Arrêté Préf DFEAD-3B-2000 n°53 du 19/04/2000
<b>DOUE</b>	Arrêté Préf DFEAD-3B-2004 n°16 du 30/01/2004
<b>HONDEVILLIERS</b>	Arrêté Préf DFEAD-3B-2000 n°53 du 19/04/2000
<b>JOUY SUR MORIN</b>	Arrêté Préf DRCL-BCCCL-2010 n° 40 du 04/05/2010
<b>LA CHAPELLE MOUTILS</b>	Arrêté Pref DRCL-BCCCL-2009 n° 110 du 09/07/2009
<b>LA TRETOIRE</b>	Arrêté Préf DFEAD-3B-2002 n°87 du 23/07/2002
<b>MAROLLES EN BRIE</b>	Arrêté Préf DFEAD-3B-2005 n°63 du 22/07/2005
<b>MAUPERTHUIS</b>	Arrêté Préf DFEAD-3B-2001 n°17 du 02/02/2001
<b>MEILLERAY</b>	Arrêté Préf DFEAD-3B-2000 n°53 du 19/04/2000
<b>ORLY SUR MORIN</b>	Arrêté Préf DFEAD-3B-2004 n°16 du 30/01/2004
<b>ST MARTIN DES CHAMPS</b>	Arrêté Préf DFEAD-3B-2001 n°17 du 02/02/2001
<b>ST CYR SUR MORIN</b>	Arrêté Pref 2019/DRCL/BLI/n°51 du 21/05/2019
<b>ST DENIS LES REBAIS</b>	Arrêté Pref 2019/DRCL/BLI/n°87 du 13/08/2019
<b>ST GERMAIN SS DOUE</b>	Arrêté Préf DFEAD-3B-2004 n°16 du 30/01/2004
<b>ST OUEN SUR MORIN</b>	Arrêté Préf 2019/DRCL/BLI/n°110 du 04/10/2019
<b>ST LEGER</b>	Arrêté Préf 2019/DRCL/BLI/n°51 du 21/05/2019
<b>SAINTS</b>	Arrêté Préf DFEAD-3B-2000 n°53 du 19/04/2000
<b>VILLENEUVE S/ BELLOT</b>	Arrêté Préf DFEAD-3B-2000 n°53 du 19/04/2000

## **NOTE D'INFORMATION AUX USAGERS RACCORDEMENT AU RESEAU COLLECTIF D'ASSAINISSEMENT**

### **1-REALISATION OU REHABILITATION DE BRANCHEMENT D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF SANS DOSSIER D'URBANISME**

### **2-DEPOT DE PERMIS DE CONSTRUIRE AVEC RACCORDEMENT AU RESEAU COLLECTIF D'ASSAINISSEMENT**

Dans ces deux cas, nous faire parvenir dès à présent :

- le formulaire de demande de raccordement, ci-joint complété et accompagné de toutes les pièces demandées

Dès réception du dossier complet, le Siane émettra un avis sur le dossier qui vous sera transmis à l'adresse portée sur le formulaire.

**Ne commencer les travaux que lorsque vous aurez reçu un avis favorable ou favorable sous réserve.**

Deux semaines environ avant le commencement des travaux, il sera nécessaire :

- de nous contacter par téléphone, ou de nous faire contacter par l'entreprise réalisant vos travaux, afin que l'on puisse fixer le rendez-vous de la première visite de contrôle (branchement réalisé non recouvert - sanitaires posés ou non) à minima 5 jours ouvrés avant le commencement des travaux.
- **Le règlement de la prestation sera à remettre lors du dépôt du dossier.**

Il y aura ensuite, s'il n'est pas possible de le faire lors de la première visite, une seconde visite sur site, (branchement remblayé), pour réalisation des essais d'écoulement à partir des sanitaires de la maison. L'entrée dans les lieux ne doit se faire qu'une fois le PV de raccordement délivré.

**Le Procès Verbal de raccordement** de votre installation vous sera délivré une fois les essais d'écoulement effectués. **Ce PV vous parviendra à l'adresse mentionnée sur le dossier. Ce document sera à conserver et à transmettre au nouveau propriétaire avec le dossier de réalisation du branchement et son plan, en cas de vente de la maison.**

**PRESTATION DE SERVICE REALISEE PAR LE SIANE**  
*Dans le cadre d'une convention ponctuelle de mise à disposition de services*  
 Conformément à l'article L.5111-1 du Code Général des Collectivités Territoriales pour  
**CONTROLE DE RACCORDEMENT AU RESEAU COLLECTIF D'ASSAINISSEMENT**  
**BRANCHEMENT NEUF OU REHABILITATION**  
**FORMULAIRE RECTO VERSO**

**ACCORD PREALABLE ENTRE :**

(1) - **Le Demandeur**.....  
 Demeurant à ..... **Tel :** .....  
 Représenté par.....

(2) - le SYNDICAT MIXTE FERME D' ASSAINISSEMENT DENOMME SIANE,  
 Représenté par Monsieur Daniel TALFUMIER son Président

**CONTROLE DE REALISATION DU RACCORDEMENT AU RESEAU COLLECTIF D'ASSAINISSEMENT CI-APRES**

- **le Propriétaire :** .....  
 - **Adresse de l'installation :** .....  
 - **N° de parcelle cadastrale :** ..... **Superficie :** .....

**PRESTATIONS REALISEES PAR LE SYNDICAT :**

- le contrôle de fonctionnement, l'implantation,
- le procès verbal de conformité ou de non conformité de l'installation

***L'INSTRUCTION DU DOSSIER DEBUTERA A LA RECEPTION, DE CET ACCORD DUMENT SIGNE ACCOMPAGNE D'UN PLAN MASSE ET D'UN PLAN DE SITUATION DE LA PARCELLE.***

**PRIX**

La participation financière à remettre au Régisseur de Recette du SIANE est fixée par délibération du Comité Syndical. Ce montant est révisable annuellement.

Participation à remettre **au dépôt du dossier** pour émission de l'avis en conception : 27.28€ HT+TVA au taux en vigueur (10% mentionné à titre indicatif) (tarif 2020) **soit 30€TTC**

+

Participation au tarif en vigueur lors de la réalisation de la visite  
 à remettre lors de la première visite de chantier en phase exécution : 50€ HT+ TVA au taux en vigueur  
 (10% mentionné à titre indicatif) (tarif 2020) **soit 55€TTC**

(Tarifs selon délibération du 04/12/2019)

*S'agissant d'opérations de contrôle des installations particulières d'assainissement collectif, supportés « in fine » par les usagers du service, la TVA applicable sera au taux réduit de 10%.*

Le demandeur ou son représentant légal

Date et signature

**COMMUNE DE :** .....

- N° Permis de construire (PC) : 077.....  
 N° de Certificat d'Urbanisme (CU) : .....  
 N° de Déclaration de Travaux (DT) : .....  
 N° de Permis de Lotir (LT) : .....

**Déposé en mairie le :** ...../...../.....

Réalisation ou réhabilitation d'assainissement sans dossier d'urbanisme

**DEMANDE FORMULEE PAR :** M et Mme  Monsieur  Madame

Nom : .....

Prénoms : .....

Adresse actuelle : .....

.....

Tél : ..... Portable : .....

**TERRAIN :**

Adresse de réalisation : .....

N° Parcelle cadastrale (obligatoire) : ..... Superficie : .....m<sup>2</sup>

Zone du PLU (POS) : .....

**CARACTERISTIQUES DES LOCAUX :**

**Type de Construction**

- Neuve (Permis de construire)  Agrandissement (permis de construire)   
Changement de destination (permis de construire)  Transformation (déclaration de travaux)

Autre  précisez.....

Habitation : Principale  Secondaire

Taille de l'habitation (Décret 2005-69 – II – 2.1) : Nombre de pièces principales  
Nombre de chambres (superficie >9m<sup>2</sup>) : .....  
Nombre de bureaux (superficie >9m<sup>2</sup>) : .....

**ALIMENTATION EN DE LA MAISON :**

Adduction d'eau publique : oui  non  Adduction d'eau privée : oui  non   
Situation actuelle : Adduction existante  Demande en cours

Y a-t-il un puits dans un rayon de 35 mètres ? Oui  Non

**Si oui**, est-il destiné à la consommation humaine (la vôtre ou celle d'un voisin) : Oui  Non

**RACCORDEMENT DES EAUX USEES**

Réseau unitaire

Réseau d'eaux usées

Diamètre de la canalisation d'amenée des EU 150mm minimum type PVC CR8

Taille de la boîte de branchement posée en limite de propriété : 40x40 cm

**RACCORDEMENT DES EAUX PLUVIALES :**

Réseau unitaire  Réseau pluvial

Diamètre de la canalisation d'amenée des EP au réseau 150mm minimum

Taille de la boîte de branchement posée en limite de propriété : 40x40cm

Infiltration par déversement sur le sol

Infiltration sur la parcelle via un puisard  (joindre note de calcul) diamètre : .....m. Profondeur : .....m

Stockage d'eaux pluviales  Taille du stockage : .....litres

**ENTREPRENEUR CHARGE D'INSTALLER LA FILIERE :**

Inconnu au moment du dépôt de la demande : nous fournir **impérativement** les coordonnées de celui-ci avant le démarrage des travaux d'assainissement et le phasage de ceux-ci

Connue au moment de la demande (fournir ultérieurement la date de début des travaux)

Nom ou raison sociale : .....

Nom ou raison sociale: .....

Adresse : .....

Tel : .....

**ENGAGEMENT DU DEMANDEUR PROPRIETAIRE DU BIEN :**

Le propriétaire certifie l'exactitude des renseignements portés sur le présent imprimé et s'engage à fournir tous les documents nécessaires au contrôle, et à entretenir son installation.

**Le pétitionnaire s'engage à prévenir le service d'assainissement du début et de la fin des travaux d'assainissement .**

A....., le .....

Signature :

**En charge des contrôles d'assainissement :**

SIANE